

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

À actualiser chaque année scolaire sur le portail familles https://educasillon.portail-familles.net
Remplir une fiche unique par enfant (y compris pour les enfants dont les parents sont séparés, à signer conjointement).

Cochez le(s) service(s) dont vous souhaitez bénéficier :

Accueil Périscolaire		
Nous vous remercions de vous manifester auprès du c « Contacts Utiles » sur le Portail Familles)	directeur de structure afin d'établir un premier contact (cf.	
APS de la Commune :		
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	t (mercredi et/ou vacances)	
Structures Jeunesse (>10 – 17 ans) Maison des Jeunes à Cordemais, Le Rencard-L Saint-Etienne de Montluc.	Le Temple de Bretagne, Espace Jeunes le Manoir-	
1- <u>ENFANT</u> □ Garçon □ Fille		
NOM	Prénom	
Né(e) le : / /	à : Département :	
Nationalité :	Mobile de l'enfant : (en structure jeunesse)	
Nom de l'Ecole :	Niveau scolaire à la rentrée :	
Représentant légal N°1 :	Représentant légal N°2 :	
Adresse mail et téléphone :		
Adresse de résidence n°1 :	Adresse de résidence n°2 (si différente) :	



2- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT
Médecin traitant
Adresse / Commune :
Allergies / Régime Asthme: Médicamenteuse, précisez: Alimentaire (régime, éviction): Régime à préciser: Autres types (piqures): Vaccination obligatoire Fournir une copie du carnet de vaccinations ou à défaut un certificat médical de non contre-indication. Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (date dernier rappel): En plus des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 devront obligatoirement
être vaccinés contre la coqueluche, l'haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole. Recommandations utiles des parents (port de lunettes, appareil auditif):
Protocole d'Accueil Individualisé
☐ Mise en place d'un PAI
Le PAI concerne les enfants atteints de troubles de la santé comme une pathologie chronique (par exemple l'asthme), une allergie, une intolérance alimentaire. Il est élaboré à chaque entrée dans une école maternelle, élémentaire pour la durée de la scolarité dans le même établissement. Il peut être révisé ou modifié à tout moment en cas d'évolution de la pathologie et en cas de changement d'école ou d'établissement.
Il convient de demander un dossier auprès de la direction de l'école d'affectation de votre enfant. Le directeur d'établissement s'assure de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAI, ainsi que de sa transmission aux partenaires concernés après sa signature.
Avant chaque rentrée scolaire, s'ils souhaitent la poursuite ou la modification du PAI, les responsables légaux expriment leur demande auprès du directeur d'école ou du directeur de la structure d'accueil. Ils fournissent les éléments nécessaires à la mise à jour du PAI à chaque rentrée scolaire : nouvelle ordonnance valable un an, fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence », trousse d'urgence avec les matériels nécessaires et les médicaments dont la date de péremption a été vérifiée. La validité d'une ordonnance ne dépassant pas un an, elle doit être obligatoirement renouvelée en fin de validité pour permettre légalement l'administration des médicaments par le personnel.
Nous vous invitons donc à prévoir, en amont de la rentrée scolaire, les démarches auprès de votre médecin traitant, allergologue ou spécialiste.

Communauté de Communes Estuaire et Sillon



3- PERSONNES AUTORISEES à venir chercher l'enfant, autres que les représentants légaux : (munies d'une pièce d'identité)

NOM Prénom	Lien avec l'enfant		
4- PERSONNES A CONTACTER en cas	d'urgence, autres que les représe	entants léga	iux :
NOM Prénom	Lien avec l'enfant		
5- <u>AUTORISATIONS</u>		I	
Autorisation de sortie de l'enfant non acco	<u>mpagné</u>		
J'(nous) autorise(ons) mon(notre) enfant à d J'(nous) autorise(ons) mon(notre) enfant à d	· -	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non
Fournir une attestation manuscrite et signée du chaque directeur de structure.	•		_
Cas spécifique - Animation Jeunesse Au	torisation de sortie (10-17 ans) :		
Je(nous) reconnais(sons) être infor accueils libres des structures jeunes		e mon(notr	e) enfant lors des
Autorisation image			
En application de l'article 9 du Code Civil, je Estuaire et Sillon et la Mairie de notre c représentant notre enfant dans le cadre d'a	ommune de résidence, à diffuse		
→ Diffusion image/photo/vidéo EXTERNE (diffusion : média externe, autre site internet,	blog, émission, presse locale)	☐ Oui	□ Non
→ Diffusion image/photo/vidéo INTERNE (diffusion contrôlée par le service : expo photo	os, bulletin municipal, site internet de l	☐ Oui la collectivité.	□ Non)
Cette utilisation se fera en dehors de toute exploitation de l'image de votre enfant, ainsi que les légendes ou c			

Communauté de Communes Estuaire et Sillon

dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.



SIGNATURE				
Je (nous) soussigné(s) responsable(s) légal(aux) de l' Responsable légal 1 : Responsable légal 2 :				
 déclare(ons) exacts les renseignements porte des modalités d'utilisation des services et je(atteste(ons) avoir pris connaissance du rè Communes ou de la Mairie de notre commu autorise(ons) le responsable à prendre, le hospitalisation, intervention chirurgicale) ren 	és sur cette fiche et attes nous) m'engage(ons), à l glement intérieur sur la ne de résidence, e cas échéant, toutes	ete(ons) avoir pris connaissance les respecter, e site de la Communauté de mesures (traitement médical,		
Date :	Signature des représent précédée de la mention « Lu l	•		
♥ Le dossier doit être déposé <u>complet</u> dans l	'un des lieux ci-desso	ous :		
☐ CCES service Enfance Jeunesse, 1 Cours d'Armor,☐ CCES service Enfance Jeunesse, Appart. 1 ^{er} étage,				
♥ Ou transmis <u>complet</u> par voie postale à :				
☐ CCES service Enfance Jeunesse, 2 boulevard de la	Loire, 44260 Savenay			
PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSS	IER			
 □ Copie du carnet de vaccinations en mentionnant le Nom et Prénom de l'enfant, □ Copie du PAI validé (à défaut, le PAI en cours de validation), □ Une fiche d'inscription famille pour toute nouvelle inscription sur les services. 				
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et la délibération n°215-433 portant adoption de la norme simplifiée NS-058, vous pouvez accéder aux informations, procéder aux rectifications nécessaires ou vous opposer à leur communication par simple lettre ou courriel adressé aux services concernés (Communauté de Communes Estuaire et Sillon et/ou votre mairie).				

Communauté de Communes Estuaire et Sillon